Envoyé en préfecture le 13/10/2023
Reçu en préfecture le 13/10/2023
Publié le 13/10/2023
ID : 044-200067635-20231013-10_2023_11-AU

M. Le Président : Jean-Guy CORNU

Feuillet n°2023/

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes
- - - - - - - -

13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2023

Décision du 9 octobre 2023

10.2023-11	**URBANISME ET HABITAT** **OBJET : Attribution d'une subvention pour la construction de 9 logements locatifs sociaux Atlantique Habitations – « ZAC Champ de Foire – ilot 8 » – Clisson**

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L.302-1 et suivants et R.302-1 et suivants,

VU la délibération n°05.10.2021-06 du Conseil communautaire du 5 octobre 2021 approuvant le programme local de l'habitat,

VU la délibération n°13.12.2022-12 du Conseil communautaire du 13 décembre 2022 approuvant le règlement d'intervention en faveur de la production de logement social,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

VU l'avis de la commission Urbanisme & Habitat du 14 juin 2023,

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière sollicitée par la Société Anonyme d'HLM Atlantique Habitations reçue en mai 2023, pour la construction de 9 logements locatifs sociaux dans le programme dénommé « ZAC Champ de Foire – ilot 8 » à Clisson,

CONSIDÉRANT que parmi ces 9 logements, 3 ont été agréés en PLAI et 6 en PLUS, et que la répartition par taille est 7 T2 (dont 6 « T2 bis »), 1 T3 et 1 T4,

CONSIDÉRANT que ce programme respecte les conditions d'éligibilité définies dans le règlement d'intervention en faveur du logement social de Clisson Sèvre et Maine Agglo,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : d'attribuer une subvention à la SA d'HLM Atlantique Habitations, d'un montant de 24 700€, pour la construction de 9 logements locatifs sociaux dans le programme « ZAC Champ de Foire – ilot 8 » à Clisson.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.
DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Trésorier Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

À Clisson

Le 13/10/2023
Jean-Guy CORNU
Président